

Philippe

Les autorités Fédérales et Cantonales ne pouvaient donc ignorer que l'internement administratif était illégal et violait la Convention Européenne des Droits de l'Homme de façon délibérée et volontaire.

Combien de jeunes hommes et femmes internés administrativement ont préféré se suicider plutôt que de subir de telles violences, combien de pères et de mères ont souffert le martyr devant l'impuissance à défendre leurs enfants combien de frères et de sœurs ont subi la honte et la risée des gens parce que l'un d'entre eux était détenu vous êtes-vous déjà posé la question ?

Combien ont eu leur vie détruite finissant de prison en prison ou en établissement psychiatrique ou encore sombre dans l'alcoolisme ou la drogue ?

L'internement administratif à générer la destruction et la mort de jeunes femmes et hommes la destruction et un traumatisme ineffaçable tout au long de leur vie, avec la peur qu'à chaque coin de rue quelqu'un vous reconnaisse vous étiez pour tous un voyou un délinquant, même dans leur vie professionnelle combien se sont retrouvés au chômage en raison de leur passe ??? Ce sont encore aujourd'hui des blessures qui ne se referment pas.et ne se refermeront jamais.

Je me souviens quand on m'a emmené à la montagne de Diesse c'est la police bernoise qui m'a emmené je me souviens de ce policier qui me disait, je ne sais, pas pourquoi vous allez là ce n'est pas votre place et d'ajouter nous sommes une autorité exécutive et nous devons appliquer la loi selon les directives du Canton du valais.

Je me souviens de mon arrivée à Diesse c'était comme dans les camps de concentration on vous rasait le crane on enlevait vos habits pour vous faire endosser la tenue de détenu et on vous mettait en cellule, il y avait là un psychopathe nommé Burki un ancien gardien de Thorberg qui vous humiliait cherchant le moment où vous alliez vous révolter pour vous tabasser, il a d'ailleurs suite à de nombreuses plaintes été renvoyé de Diesse, mais combien de jeunes hommes ont subi ses violences avec la bénédiction de la direction de cet 'établissement qui se voulait un rôle éducatif .

Le travail forcé chaque jour sans aucune compensation financière les colis envoyés par vos proches qui n'arrivaient jamais le froid qui gelait les pieds et les mains ou le soleil qui vous brûlait en été c'était le lot quotidien des internés administratifs de Diesse.

Vous connaissiez le jour de votre arrivée, mais jamais celui de votre sortie puisque la loi pouvait vous y laisser jusqu'à l'Age de 22 a et après si vous commettiez un délit alors la-vous recommenciez une période, mais cette fois avec l'article 42 du Code pénal suisse et comme vous étiez déjà un interné administratif on vous considérait comme irrécupérable nous le savions tous et l'épée de Damoclès était suspendue au-dessus de votre tête. Et la prison pouvait durer des années.

J'ai eu la chance d'avoir un caractère et une volonté féroce de sortir de ce guêpier, mais ma vengeance a été celle de leur montrer que je ne suivrais pas la voie qu'ils m'avaient tracée et de réussir ma vie sans délits et ainsi ne pas leur donner raison ni la joie de finir dans des pénitenciers ou dans l'alcool ou la drogue. Ils ont échoué sur ce plan ça c'est ma plus grande satisfaction, mais le traumatisme lui est toujours là je rêve encore la nuit de cette montagne de Diesse je me vois à l'âge de 30 ans, toujours détenu et ça fait mal très mal parfois. Je ne suis sûrement pas le seul à subir cela.

Je me permets aujourd'hui devant vous de dénoncer une nouvelle forme de violation concrète des droits de l'homme. A Genève sièges des organisations internationales sièges du HCR siège de l'ONU siège de nombreuses organisations de la défense des droits de l'homme un handicapé au bénéfice d'une rente AI qui perd son logement n'a plus le droit d'obtenir des prestations complémentaires ça veut dire quoi.

L'impossibilité de l'accès aux soins le paiement l'assurance maladie est supprimée donc plus d'assurance maladie et accident comme il n'a plus de domicile il ne peut plus prétendre à avoir droit à l'aide juridique pour se défendre , on va jusqu'à le dénoncer au contrôle de l'habitant afin que même avec son ancienne adresse même avec ses papiers déposés dans cette ville il ne puisse plus obtenir d'attestation de domicile, un logement à Genève il faut pas se leurrer c'est impossible, en plus aucune gérance d'immeubles ne lui donnera un logement vu ses revenus, il a besoin de soins de médicaments pour sa santé qui sont vitale pour lui ça n'a aucune importances il se débrouille avec son AI même si il ne peut plus se nourrir pas grave en termes crus qu'il aille crever ailleurs, avec une rente AI de 1500 frs et des médicaments qui lui coutent 400 frs par mois minimum il ne peut plus vivre et ce que cela est compatible avec les accords signés par la Suisse sur les droits de l'homme de tels agissements sont criminels et violent de façon délibérée les accords signés par la suisse je tiens à disposition de toutes les preuves irréfutables de mes accusations". Témoignage d'un homme...

Et pour finir mes dames et messieurs je citerais une phrase de René Cassin Il n'y aura pas de paix sur cette planète tant que les droits de l'homme seront violés en quelque partie du monde que ce soit.